

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2025

Présents : M. CORREIA, M. SARRAZIN, M. BARRAULT, Mme LEVASSEUR, Mme BERTRAND, Mme BUSSON, Mme DALLOZ, M. DESBIENS, M. DUCEPT, Mme LOPES DOS SANTOS, M. MAEDER, Mme RIGO,

Absent(s) ou Excusés (s) :

Mme MAZIERE pouvoir à Mme LEVASSEUR
Mme BOURDIER et M. BUANNIC sont absents non représentés.

Le quorum est atteint. La séance est ouverte à 20 h 32.

Madame Vera LOPES DOS SANTOS est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire remercie le public de leur présence à cette séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- ① Budget communal : Vote du compte de gestion 2024
- ② Budget communal : Vote du compte administratif 2024
- ③ Vote des taxes
- ④ Vote des subventions versées aux associations
- ⑤ Affectation du résultat au budget communal
- ⑥ Etat des indemnités des élus du conseil municipal
- ⑦ Vote du budget primitif 2025
- ⑧ Délibération pour écriture comptable non budgétaire suite à la dissolution du budget Assainissement
- ⑨ Avenant n°4 à la convention du service commun d'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols
- ⑩ Mise à jour de la convention de mise à disposition d'un terrain communal pour les jardins familiaux
- ⑪ Relevé des décisions du maire
- ⑫ Questions diverses

APPROBATION du compte rendu de la séance du 13 décembre 2024

① Vote du compte de gestion Budget communal 2024

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'ils ont été destinataires des documents concernant les opérations du compte de gestion qui est établi par le receveur municipal pour l'année 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve le compte de gestion 2024 du Budget Général du Receveur Municipal qui est en parfaite concordance avec le Compte Administratif 2024 de Monsieur le Maire.

Délibération votée à l'unanimité

② Vote du compte administratif Budget communal 2024

Monsieur José CORREIA, maire, ayant quitté la salle de réunion, le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Fabrice SARRAZIN,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve le Compte Administratif 2024 du Budget Général qui présente un excédent global de 355 879.75 €

Délibération votée à l'unanimité

Retour de Monsieur José CORREIA

③ Vote des taxes

Monsieur le Maire rappelle les taux de fiscalité locale de 2024. Il propose de maintenir les taux sans augmentation. Il rappelle également à l'assemblée que les taux de fiscalité n'ont subis aucune augmentation sur l'ensemble du mandat depuis 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Fixe les taux des taxes fiscales pour l'année 2025, comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 30.04 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 47.05 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 12.14%

Délibération votée à l'unanimité

④ Vote des subventions versées aux associations

Monsieur le Maire rappelle l'importance du rôle des associations pour la vie du village et l'importance du travail des bénévoles.

Il présente la liste des associations subventionnées.

Pour le tennis Club, il rappelle qu'une subvention est également donnée pour développer cette activité auprès des enfants des écoles. Il remercie les deux directrices pour leur implication dans ce sport.

Les subventions allouées tiennent compte des demandes reçues et des moyens de la commune.

Monsieur Ducept demande s'il est possible de revoir une attribution si une association a un projet en cours d'année.

Monsieur le Maire confirme cette possibilité au regard d'un dossier déposé par l'association, l'étude en bureau municipal puis une validation sera à faire en conseil municipal.

Monsieur Barrault confirme que si des associations ont des projets en cours d'année, la subvention peut être revue.

Le budget proposé pour les subventions aux différentes associations s'élève à 31 450 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à verser les subventions suivantes pour l'année 2025 :

ASSOCIATIONS/ORGANISMES	Montant en €
A.C.S	17 000 €
Tennis Club	2 200 €
Mini Tennis	800 €
Jardin des Racines	450 €
Corbreuse en fête	750 €
ADMR CORBEROSA	500 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers Dourdan	500 €
Anciens combattants	200 €
Santé 2002 DREPOBA	150 €
ADAPEI 91	200 €
Les Vignes du Dourdannais	500 €
Croix Rouge	500 €
Coopérative maternelle	850 €
Coopérative élémentaire	850 €
C.C.A.S.	6 000 €

Délibération votée à l'unanimité

⑤ Affectation du résultat au budget communal

Monsieur le Maire rappelle l'excédent de fonctionnement résultat cumulé 2024 s'élevant à 368 590.38 € et le déficit d'investissement résultat cumulé 2024 s'élevant à 12 710.63 €. Il rappelle également les restes à réaliser en investissement de 2024 qui s'élèvent à 780 €. Il est ainsi déterminé un besoin de financement en investissement de 13 490.63 €. Il est donc nécessaire d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement en investissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Affecte ainsi qu'il suit les résultats de l'exercice 2024 :

RESULTATS CUMULÉS 2024	AFFECTATION BP 2025 INVESTISSEMENT	AFFECTATION BP 2025 FONCTIONNEMENT
Excédent fonctionnement 368 590,38 €	D 001 : 12 710,63 € RAR 2024 : 780 €	R 002 : 355 099,75 €
Déficit investissement 12 710,63 €	R 1068 : 13 490,63 €	

Délibération votée à l'unanimité

⑥ Etat des indemnités des élus du conseil municipal

Monsieur le Maire rappelle que l'article L.2123-24-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que "chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés.

Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune."

Monsieur le Maire précise que chaque conseiller municipal a reçu le détail des indemnités avec l'ensemble des éléments pour la séance. Monsieur le Maire en donne lecture des indemnités brutes mensuelles :

Indemnités du maire : 51,6% de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 2 121,02 € Brut

Indemnités des adjoints (au nombre de 4) : 19,80% de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 813,88 € Brut

Pas de délibération

⑦ Vote du BP communal 2025

Les documents budgétaires ont été envoyés à tous les membres du conseil dans les délais légaux.

Lecture des chapitres et des montants : voir annexe 1 au présent procès-verbal

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve, chapitre par chapitre, le BP 2025 de la commune d'un montant total de 2 088 313,36 €, équilibré en recettes et en dépenses.

Fonctionnement : 1 519 199,75 €

Investissement : 569 113,61 €

Délibération votée à l'unanimité

⑧ Délibération pour écriture comptable non budgétaire suite à la dissolution du budget Assainissement

Lors de la dissolution du Budget Annexe Assainissement de Corbreuse et du transfert de la compétence assainissement au SEASY, un pointage des subventions a été réalisé. Il a été identifié des subventions qui avaient été comptabilisées par erreur sur le Budget annexe Assainissement alors qu'elles concernaient la commune. Ces subventions ont donc été exclues du PV de transfert de la commune vers le SEASY.

Toutefois, il s'avère que ces subventions avaient fait l'objet de reprises au compte de résultat. Ces reprises constituent une erreur sur exercice antérieur. Elles n'auraient pas dû être comptabilisées puisque les subventions ont financé des biens non amortissables.

Les rectifications d'erreur sur exercice antérieur concernant les comptes 139XX doivent être traitées comme suit : écriture d'ordre non budgétaire par débit c/1068 et crédit c/139XX.

Cette rectification impliquant l'utilisation du compte 1068 doit être justifiée par une délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Autorise l'écriture non budgétaire conformément à la demande de la trésorerie de Dourdan et selon le certificat administratif fourni.

Délibération votée à l'unanimité

⑨ Avenant n°4 à la convention du service commun d'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols

Monsieur le Maire rappelle que la CCDH a créé un service commun d'Instruction des demandes d'autorisation du droit des sols qui s'inscrit dans la démarche de mutualisation mise en œuvre entre la Communauté de Communes et ses communes membres. Il intègre les communes de Breux-Jouy, Corbreuse, La Forêt le Roi, Richarville, Sermaise, les Granges le Roi et Roinville.

A cette fin une convention entre la CCDH et les communes a été conclue. Elle précise l'ensemble des modalités d'organisation du service.

Compte tenu d'une demande de plusieurs communes d'intégrer les visites de conformité d'achèvement de travaux permettant d'établir un certificat de non-opposition, dans le champ d'application du service, il est nécessaire de conclure un avenant n°4 à la convention précitée.

Monsieur Ducept demande s'il s'agit d'une prestation et quel tarif est appliqué pour cet ajout.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'abord de modifier la convention et que dans un deuxième temps, le tarif sera déterminé. La CCDH proposera des tarifs. Seules les communes faisant appel à ce service seront facturées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve les termes de l'avenant n°4 à la convention cadre de création d'un service commun d'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols signée le 16 février 2016 entre la Communauté de Communes et les communes de Breux-Jouy, Corbreuse, La Forêt le Roi, Richarville et Sermaise, puis des Granges le Roi et de Roinville.

Délibération votée à l'unanimité

⑩ Mise à jour de la convention de mise à disposition d'un terrain communal pour les jardins familiaux

Monsieur le Maire rappelle que la Commune possède un ensemble foncier destiné à la pratique du jardinage et mis à la disposition de l'Association Le Jardin des Racines.

Une convention de mise disposition d'un terrain a été établie à partir du 1^{er} janvier 2018.

Elle prévoit, dans son article 2, que le terrain était équipé d'un composteur à usage commun de 400 litres entre autres.

Cette gestion commune de compostage n'étant pas réalisée au sein de l'association, il est nécessaire de mettre à jour la convention et de retirer cet équipement commun.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve les termes de l'avenant n°1 à la convention signée le 1^{er} décembre 2017 avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2018 entre la Commune de Corbreuse et l'association le Jardin des Racines.

Prend acte de la modification du règlement intérieur de l'association du Jardin des Racines et de ses statuts dont les exemplaires sont annexés à la présente délibération.

Délibération votée à l'unanimité

⑪ Relevé des décisions du maire

Décision 2025-01 Modification de la régie de recettes et d'avances RM50306 (ajout cartes cadeaux)

Décision 2025-02 Prestation de service avec l'entreprise DESMAREZ (dispositif PPMS)

Décision 2025-03 Modification de la régie de recettes et d'avances RM50306 (ajout fêtes et cérémonies)

Décision 2025-04 demande de subvention au titre de la DETR 2025

Décision 2025-05 demande de subvention au titre de la DSIL 2025

⑫ Questions diverses

Monsieur le Maire précise qu'il n'a pas reçu de demande de questions diverses de la part des conseillers.

Il rappelle les dates des événements sur la commune :

- 13 avril : marché traditionnel. Cela fait maintenant 4 ans que le marché se déroule. Il remercie les bénévoles et les élus qui sont investis dans l'organisation. Les commerçants et la clientèle sont fidèles au rendez-vous.
- 16 avril : Venue d'un Truck CEP (Conseil en évolution professionnelle) place Garlande. Ouvert à tous et sans rendez-vous
- 21 avril : chasse aux œufs
- 26 avril : Truck Log'In Emploi de l'association Aurore à destination du public ayant des difficultés vers l'emploi. Ouvert à tous et sans rendez-vous
- 3 mai : troc Plantes sur la place Garlande
- 8 mai : cérémonie commémorative aux monuments aux morts à 16 h
- 17 mai : marché nocturne, place Garlande. Actuellement 37 exposants et un groupe de musique seront présents
- 18 mai : vide grenier
- 24 et 25 mai : intervillages à Roinville
- 10 juin : marché traditionnel
- 21 juin : fête du village au stade de Corbreuse

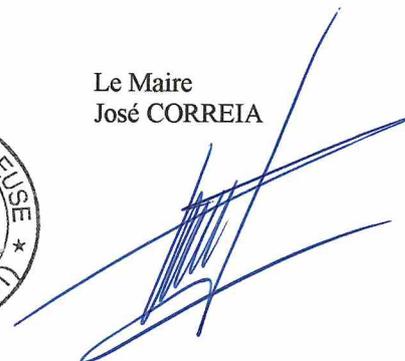
Monsieur le Maire fait part également du départ en retraite au 1^{er} juin 2025 de Madame Béthery. Un pot de départ sera organisé. Un remplacement sera prévu à partir du 1^{er} septembre.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h17

La secrétaire de séance
Véra LOPES DOS SANTOS



Le Maire
José CORREIA



ANNEXE 1

Procès-verbal du conseil municipal du 10 avril 2025

Point 7 : Vote du budget communal 2025 par chapitre

Section de fonctionnement - Dépenses

Chapitre	Montant
011/ charges à caractère général	436 900 €
012/ charges de personnel et frais assimilés	754 000 €
014 / atténuations de produits	25 000 €
65/ autres charges de gestion courante	123 700 €
66/ charges financières	7 131.15 €
67/ charges spécifiques	500 €
68/ dotations aux provisions et dépréciations	500 €
023 / virement à la section d'investissement	171 468.60 €
TOTAL	1 519 199.75€

Section de fonctionnement - Recettes

Chapitre	Montant
002 / résultat reporté	355 099.75 €
013/ atténuation de charges	1 500 €
70/ produits des services, du domaine et ventes diverses	130 400 €
73/ impôts et taxes	115 000 €
731/ fiscalité locale	630 200 €
74/ dotations et participations	196 600 €
75/ autres produits de gestion courante	90 200 €
77/ produits spécifiques	200 €
TOTAL	1 519 199.75€

ANNEXE 1

Procès-verbal du conseil municipal du 10 avril 2025

Point 7 : Vote du budget communal 2025 par chapitre

Section d'investissement - Dépenses

Chapitre	Montant
20/ immobilisations corporelles	11 500 €
21 / immobilisations corporelles (hors opérations)	495 700 €
16/ emprunts et dettes assimilés	48 422.98 €
Reste à réaliser 2024	780 €
001/ solde d'exécution reporté	12 710.63
TOTAL	569 113.61 €

Section d'investissement - Recettes

Chapitre	Montant
13/ subvention d'investissement (hors 138)	167 997 €
16 / emprunts et dettes assimilées (hors 165)	183 657.38 €
10/ dotations, fonds divers et réserves	41 990.63 €
165/ dépôts et cautionnements reçus	4 000 €
021 / virement de la section de fonctionnement	171 468.60 €
TOTAL	569 113.61 €

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 avril 2025

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Légalement convoqué le 28 mars 2025, le Conseil municipal s'est réuni en séance le 10 avril 2025, à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur José CORREIA, Maire.

N° Ordre	Objet	Décision du conseil municipal
1	Budget communal : Vote du compte de gestion 2024	Adoptée à l'unanimité
2	Budget communal : Vote du compte administratif 2024	Adoptée à l'unanimité
3	Vote des taxes	Adoptée à l'unanimité
4	Vote des subventions versées aux associations	Adoptée à l'unanimité
5	Affectation du résultat au budget communal	Adoptée à l'unanimité
6	Etat des indemnités des élus du conseil municipal	Non soumis à délibération
7	Vote du budget primitif 2025	Adoptée à l'unanimité
8	Délibération pour écriture comptable non budgétaire suite à la dissolution du budget Assainissement	Adoptée à l'unanimité
9	Avenant n°4 à la convention du service commun d'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols	Adoptée à l'unanimité
10	Mise à jour de la convention de mise à disposition d'un terrain communal pour les jardins familiaux	Adoptée à l'unanimité
11	Relevé des décisions du maire	Non soumis à délibération

La secrétaire de séance

Véra LOPES DOS SANTOS



Le Maire

José CORREIA

